

A qui profite la peur ?

La peur comme outil de management, en particulier lors des situations de crises qui s'enchaînent et que nous connaissons, est devenue une pratique répandue au fil des changements de direction et laissent de plus en plus de salarié.e.s sur le bord du chemin. Elle prend sa source via des pratiques d'intimidation, de violences psychiques ou physiques, d'injonctions paradoxales, d'un travail en mode dégradé, d'accroissement des tâches ou pratiques disciplinaires, etc. avec pour finalité l'isolement et le doute qui s'installent au quotidien.

« Le management par la peur pousse à l'individualisme » selon Michel Maffesoli, sociologue et membre de l'institut Universitaire de France, au repli sur soi.

A l'isolement et à l'individualisme, nous opposons avec détermination la force du collectif : ensemble, solidaires, nous sommes plus forts pour contraindre l'employeur à respecter la réglementation et le code du travail.



« Pour ce qui est de l'avenir,
il ne s'agit pas de le prévoir,
mais de le rendre possible ».

Antoine De Saint-Exupéry

Nous contacter

Sud Solidaires Coallia réunit des femmes et des hommes salariés, répartis sur tout le territoire. **2^{ème} syndicat le plus représenté** à Coallia, nous intervenons dans toutes les Instances Représentatives du Personnel, **pour défendre les intérêts des tou.te.s** : problèmes de *paie*, de *santé* et de *sécurité*, *d'organisation du travail*, etc.

Le **Bulletin d'Information du Personnel** « Bip-Bip », disponible sur votre messagerie sur notre site, fait le point chaque trimestre sur nos luttes, nos actions et nos initiatives.

Contactez-nous au
06 25 16 19 58 / 06 75 73 23 93

ou sur www.sudcoallia.com

ou sur Twitter : [@scoallia](https://twitter.com/scoallia)

Pour contacter l'inspection du travail :
<https://tinyurl.com/inspectiontravail>
(Sélectionner son département pour afficher la page de contacts)

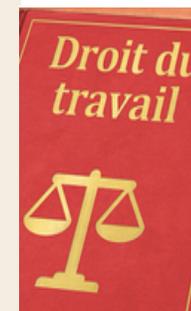
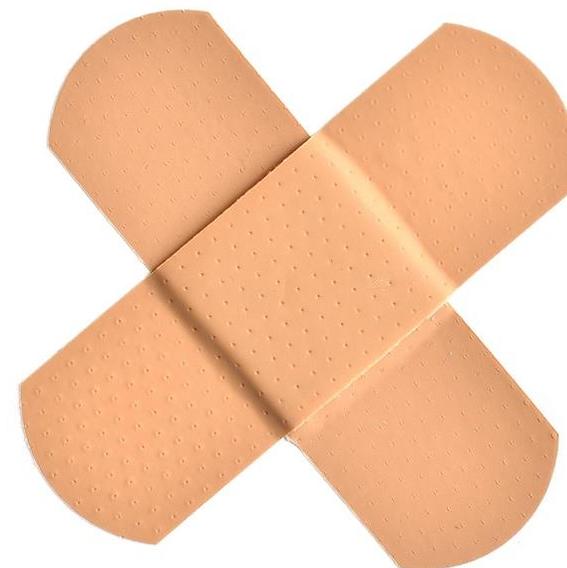
Vous pouvez également appeler le :
0 806 000 126 (service gratuit + prix appel)
pour joindre un agent des services de renseignements en droit du travail.




Sud Solidaires
Coallia

Kit de survie

à l'usage des salarié.e.s de Coallia



Connaitre ses droits
Les Faire respecter


Sud Solidaires
Coallia

Des difficultés ? Une fiche incident !

Qu'on soit travailleur isolé ou dans une équipe de travail, pour permettre aux élu.e.s et à la direction d'avoir connaissance des dysfonctionnements rencontrés dans l'exercice de son activité professionnelle, **tout.e salarié.e a accès à la fiche incident qu'il peut remplir. C'est grâce à elle que les situations de terrain sont connues de tou.te.s.** C'est entre autres sur la base des fiches incident que l'employeur doit construire son plan de prévention pour préserver la santé et la sécurité de ses salarié.e.s.

Pour télécharger la « fiche incident » :
<https://tinyurl.com/fichincident>

Pensez à aussi transmettre cette fiche aux élu.e.s et Délégués Syndicaux Sud Solidaires Coallia afin qu'ils puissent être informés de vos difficultés et vous venir en aide pour trouver conjointement une solution.

Prévention et application du droit du travail

Depuis des années nous dénonçons l'absence de plan de prévention destiné à éliminer les risques professionnels et à préserver la santé et la sécurité de chacun.e sur son lieu de travail. Fin 2022, l'expert CALLENTIS mettait en évidence cet absence de volonté de la direction... Quelles solutions ?

Inspection du Travail

>>>

Elle fournit des informations et des conseils aux salarié.e.s sur les dispositions légales applicables à leur situation. Tout.e salarié.e peut contacter le service de renseignements de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS-DDETS) dont il relève, ainsi que l'agent de contrôle de l'inspection du travail compétent pour son entreprise.

En facilitant l'accès au droit des salarié.e.s, l'Inspection du Travail contribue à un meilleur respect de la législation du travail.

Médecine du travail

>>>

Le rôle de la médecine du travail est principalement préventif. Elle conduit les actions de santé au travail pour préserver la santé des salarié.e.s tout au long de leur parcours professionnel. Elle surveille l'état de santé des salarié.e.s en fonction de leur âge, des

risques concernant leur sécurité, leur santé et la pénibilité au travail.

Le/la Médecin du Travail ne dispense pas de soins. Il/elle ne délivre pas d'ordonnances, ni d'arrêts maladie. Dans le cadre de ses missions, la.le Médecin du Travail rédige une fiche d'entreprise transmise à l'employeur.

Bourse du Travail >>>

Elle est un espace partagé, présent dans la majorité des grandes villes où sont réunies les organisations Syndicales afin d'organiser un soutien aux salarié.e.s qui sont dans une dynamique de revendications ou de lutte (notamment par l'organisation de réunions publiques ou de caisses de grève), aux salarié.e.s en difficulté, malades ou au chômage.



Trouver des fiches pratiques utiles >>>

Notre site comporte toute une série de fiches pratiques gratuites, consultables et téléchargeables, bien utiles pour prendre connaissance des articles du code du travail en relation avec une situation spécifique (congé maternité, rupture de contrat, congés payés, formation professionnelle, etc.)

Notre union, notre force, notre avenir >>>

Le gouvernement veut imposer à des millions de travailleur.se.s la retraite à 64 ans en accélérant le nombre de trimestres à cotiser. Il prétend que c'est la seule solution pour financer les retraites. C'est un mensonge : il n'y a aucun souci majeur de financement dans la durée. Pire, il n'entrevoit toute discussion que sous le prisme des déficits, sans jamais parler des recettes que les gouvernements successifs n'ont cessé de réduire. Augmenter les cotisations patronales de 0,8% seulement sur les retraites rapporterait déjà 12 milliards. Nous voulons 32 h pour tous.tes, sans perte de salaire, ni flexibilité, tout de suite. De l'emploi pour tout-es, c'est des rentrées de cotisations sociales !